

COMMUNAUTE DE COMMUNES VEXIN - VAL DE SEINE

AMENUCOURT – CHAUSSY – CHÉRENCE – HAUTE-ISLE – LA ROCHE-GUYON – VÉTHEUIL – VIENNE-EN-ARTHIES – VILLERS-EN-ARTHIES

COMPTE-RENDU de la SÉANCE ORDINAIRE du CONSEIL COMMUNAUTAIRE du JEUDI 14 SEPTEMBRE 2006.

Date de convocation : 7 Septembre 2006.

PRÉSENTS : M. Jean-Pierre POTEZ, Président, M. Guy-Antoine de LA ROCHEFOUCAULD, 1^{er} Vice-Président, Mme Ghislaine LAPCHIN – de POULPIQUET, 2^{ème} Vice-Président, M. Cyril CHAMBRION, 3^{ème} Vice-Président, M. Antoine PETEL, délégué de la commune d'AMENUCOURT, M. Claude VIDAL, délégué titulaire et M. Gilbert SARAZIN, délégué suppléant de la commune de CHAUSSY, M. Marc LOVISI et M. Patrick HUBER, délégués de la commune de CHÉRENCE, Mme Josiane BAUDRY et M. Denis DESDOITS, délégués de la commune de HAUTE-ISLE, M. Alain QUENNEVILLE, délégué de la commune de LA ROCHE-GUYON, Mme Dominique HERPIN-POULENAT, déléguée de la commune de VÉTHEUIL, M. Serge BILLOUE, délégué de la commune de VIENNE-EN-ARTHIES et M. Jean-François RENARD, délégué de la commune de VILLERS-EN-ARTHIES.

ABSENTS EXCUSES : M. Jacques PREVEL, délégué de la commune d'AMENUCOURT.

POUVOIR : /.

M. Cyril CHAMBRION a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Président ouvre la séance à 20h45.

1- PRÉSENTATION par la COMMUNE de BRAY-ET-LÛ du PROJET de GYMNASÉ pour le COLLÈGE ROSA BONHEUR.

Lors de la précédente réunion du conseil communautaire en date du 28 juin dernier, il avait été décidé d'inviter les représentants de la commune de Bray-et-Lû afin qu'ils puissent présenter leur projet de gymnase ainsi que toutes les autres communes concernées.

Etaient présents : Mme DROLON et M. PAUL, de la commune de BRAY-ET-LÛ, M. SCHMIT et M. CARADEC, représentant la commune de GENAINVILLE, M. BRUNY et M. SARAZIN, de la commune de MONTREUIL-SUR-EPTE, M. DRUT, de la commune d'OMERVILLE, Mme GUERIN de SAINT-CLAIR-SUR-EPTE et Mme PANTIC de SAINT-CYR-EN-ARTHIES.

Communes non représentées : AMBLEVILLE, BUHY, LA CHAPELLE-EN-VEXIN.

Mme DROLON et M. PAUL présentent les simulations financières, annexées au présent compte-rendu, de la construction d'un gymnase, d'un coût estimé à 1 220 437 € T.T.C, pour le collège Rosa BONHEUR.

Mme DROLON précise que si toutes les communes signaient la convention, le gymnase pourrait être opérationnel à la rentrée de septembre 2008.

Les membres présents, après discussions sur des aménagements ou modifications possibles (construction HQE,...), ne se sont pas prononcés. Ils sont chargés de présenter le projet à leur conseil municipal.

M. le Président remercie Mme DROLON et M. PAUL de leur intervention ainsi que les membres des autres communes présents.

Au niveau de la C.C.V.V.S., les délégués n'ont pas pris de position commune.

2- LECTURE et APPROBATION du COMPTE-RENDU de la RÉUNION du 28 JUIN 2006.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents.

3- BILAN du C.L.S.H. « Les FILOUS » - SESSION de JUILLET 2006

Monsieur le Président informe que pour la session de Juillet, le centre a ouvert ses portes pendant 4 semaines : du 5 au 28 juillet 2006. L'équipe d'animation, composée d'une directrice et de 3 animateurs permettait d'accueillir 40 enfants par jour maximum. Sur la totalité du séjour, 61 enfants ont fréquenté le centre, répartis comme suit :

C.C.V.V.S.								EXTERIEURS			
AMENU-COURT	CHAUSSY	CHEREN-CE	HAUTE-ISLE	LA ROCHE GUYON	VETHEUIL	VIENNE-EN-ARTHIES	VILLERS-EN-ARTHIES	SAINTE-MARTIN-LA-GARENNE	AIN-COURT	SAINTE-CYR-EN-ARTHIES	AUTRES
1	5	3	1	0	4	13	10	2	11	2	2

Il poursuit son exposé en présentant le bilan financier qui fait apparaître un équilibre entre les dépenses et les recettes pour un budget global de 17 912, 21 €.

Pour cette session, la participation de la C.C.V.V.S., au prorata du budget imparti (15000 € pour le trois sessions) a été de 8 571, 43 €.

Le prix de revient d'une journée enfant a été en Juillet de 34, 45€, (selon les sources de la C.A.F., le prix de revient moyen est situé entre 35 et 45 € ce qui confirme la bonne gestion du centre).

Enfin, Monsieur le Président informe l'assemblée que pour la session de la Toussaint, du 25 Octobre au 3 novembre 2006, la même équipe d'animation dirigera le Centre.

4- CONTRAT JEUNESSE C.A.F.

Monsieur le Président expose aux membres de l'assemblée les modalités du futur contrat liant l'intercommunalité à la C.A.F., le Contrat enfance jeunesse, qui sera conclu pour une période de 4 ans (2006-2007-2008-2009).

Pour que ce contrat soit réalisé, il faut au préalable, fournir à la C.A.F. les budgets prévisionnels par année et par action dans les domaines suivants : C.L.S.H., Relais assistantes maternelles, lieu d'accueil enfants/parents, ludothèque, coordinateur enfance, coordonnateur jeunesse, formation BAFA/BAFD, séjours.

Il demande donc que chaque délégué effectue le recensement de toutes les actions existantes et à venir pour cette période de sa commune sachant que pour un domaine donné les subventions allouées à partir du prévisionnel ne pourront être révisées pendant toute la durée du contrat. (Il reste par contre possible de créer en cours de contrat des nouveaux domaines qui eux seraient subventionnables en tant que création de nouveau type d'activité)

5- POINT sur le DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Monsieur le Président donne la parole au 1^{er} Vice-Président en charge de cette compétence.

Monsieur Guy-Antoine de LA ROCHEFOUCAULD aborde pour commencer le sujet de la Zone d'Activités Economiques. Il rappelle que les communes devaient définir avant le 30 juin dernier les zones blanches à transmettre au Parc Naturel Régional du Vexin Français ; ce qui était impossible étant donné la jeunesse de La C.C.V.V.S.. La priorité est que l'assemblée délibérante décide en premier lieu quelle activité sera accueillie sur notre territoire. Il est envisagé de faire travailler un bureau d'études pour définir ce que l'on veut et/ou peut faire (genre CICLER).

Il souhaite qu'une communication de présentation soit distribuée aux habitants du territoire avant les notifications d'impositions locales où apparaîtra la taxation intercommunale. Il serait souhaitable qu'un représentant de chaque commune membre soit dans la commission de rédaction.

Après concertation, il est créé la commission de rédaction suivante :

M. POTEZ (VILLERS-EN ARTHIES), M. PREVEL (AMENUCOURT), M. BIGOT (CHAUSSY), M. LOVISI (CHEREN-CE), Mme BAUDRY (HAUTE-ISLE), M de LA ROCHEFOUCAULD (LA ROCHE GUYON), Mme HERPIN-POULENAT (VETHEUIL), et Mme LAPCHIN- de POULPIQUET (VIENNE-EN-ARTHIES).

Il poursuit en rappelant que suite à la dernière réunion, les habitants de la C.C.V.V.S. bénéficient d'un tarif préférentiel, à hauteur de 3€ pour la visite du Château de la ROCHE-GUYON.

Il termine en précisant que la définition d'un pôle touristique est à revoir. En effet, le directeur de l'E.P.C.C. du château évoque la possibilité d'accueil d'un Syndicat d'initiative, mais cette compétence ne figurant pas dans les statuts du château, il faudrait voir si la communauté ne pourrait pas l'héberger.

Enfin, il précise qu'une ébauche de logo sera réalisée avant la fin du mois de septembre par M. BROUTIN.

6- POINT sur l'AMÉNAGEMENT de L'ESPACE

Monsieur le Président donne la parole au 2^{ème} Vice Président en charge de cette compétence.

Mme Ghislaine LAPCHIN – de POULPIQUET précise tout d'abord qu'en l'absence de logo, il n'y a pas possibilité de commander les pancartes. Cependant, elle demande en attendant que chaque commune lui transmette le nombre de pancartes nécessaires.

En ce qui concerne la visite du chemin de contre-halage, réalisée en présence de Mme HERPIN-POULENAT et M. de LA ROCHEFOUCAULD, il en ressort que cet itinéraire est peu praticable en l'état. Elle informe l'assemblée que lundi prochain, un rendez-vous est organisé avec des représentants de la navigation fluviale afin d'établir une convention de mise à disposition du domaine fluvial ; il restera à contacter les particuliers.

M. QUENNEVILLE souhaite qu'un contact soit pris avec l'agence des espaces verts concernant un projet entre BONNIERES-SUR-SEINE et VETHEUIL dans le même domaine.

7- POINT sur la PETITE ENFANCE et les SENIORS

Monsieur le Président donne la parole au 3^{ème} Vice-Président en charge de cette compétence.

Monsieur Cyril CHAMBRION informe l'assemblée, que le projet d'accueil petite enfance se situerait plus vers une capacité de 18 places au lieu de 15 avec une liste d'attente d'égale importance. Il attend les conclusions du projet d'études du groupe d'étudiantes dont une serait intéressée par le poste. Il reste toujours la question du choix entre une construction neuve ou la réhabilitation d'un local existant. Il souhaite que les communes souhaitant présenter un terrain ou un local posent leur candidature avant la fin octobre.

QUESTIONS DIVERSES

MAISON MONET

Mme HERPIN-POULENAT informe les membres de l'assemblée que la maison Claude MONET située sur la commune de VETHEUIL est à vendre pour 320 000€. Elle précise que cette maison attire des touristes japonais, anglais, américains. Elle souhaite savoir si la communauté est intéressée par cette acquisition. Les membres ne veulent pas se prononcer sans la visiter au préalable.

SEL de DENEIGEMENT

Il est demandé si le sel de déneigement ne pourrait pas être acheté au niveau intercommunal puisque les prix attractifs proposés par la D.D.E. cesseront cette année. Il est répondu que l'achat ne peut être intercommunal puisque l'entretien de la voirie communale n'a pas été retenu comme compétence.

Cependant, il est toujours possible de réaliser un achat groupé entre plusieurs communes de façon à pouvoir obtenir des prix plus compétitifs.

Monsieur le Président lève la séance à 23h55.